

LES ASSURANCES OUVRIÈRES EN ALLEMAGNE

L'assurance ouvrière en Allemagne est une expérience—l'on pourrait dire une expérimentation—qui a été entreprise en matière sociale sur une grande, sur une immense échelle. Ses effets se développent sous nos yeux et sont suivis avec une égale attention par les croyants et les sceptiques, par les optimistes et les pessimistes. On sait que les auteurs de cette grande institution, l'assurance *obligatoire*—elle est grande au moins matériellement, l'est-elle aussi moralement, *that is the question*—que les auteurs de cette expérience, disons-nous, ont poursuivi un double but : alléger les souffrances de la partie peu heureuse de l'humanité ; rétablir la "paix sociale."

Ce double but est indubitablement de première importance, et il est naturel qu'on tienne à s'assurer à chaque instant si l'on s'en approche et de combien on a avancé, d'autant plus que nous aurons l'occasion de montrer, dans un autre article, que l'institution est loin d'être déjà parfaite, puisqu'on s'occupe à l'améliorer. En tout cas, comme il y a assez longtemps qu'on n'a pas jeté les yeux sur la statistique des assurances ouvrières allemandes, il sera utile d'en présenter le résumé.

Rappelons d'abord que l'assurance obligatoire se compose de trois institutions, ou plutôt organisations, distinctes, en relations intimes entre elles, mais ayant chacune sa vie, c'est-à-dire sa comptabilité, propre ; ce sont : les Caisses de maladie (Sociétés de secours mutuels), les Caisses d'assurance contre les accidents des Associations professionnelles, les caisses d'assurance contre la vieillesse et les infirmités, ou caisses de retraites. Nous laisserons de côté aujourd'hui les Caisses de maladie, nous proposant d'y revenir un autre jour et de ne parler, cette fois, que des deux autres groupes de Caisses, en commençant par l'assurance contre les accidents.

Le compte rendu officiel pour 1895 de l'assurance contre les accidents a paru sous le nom de *Compte des Associations professionnelles*. C'est que les lois (6 juillet 1884, 28 mai 1885, 5 mai 1886, 11 et 18 juillet 1887, etc.) considèrent les accidents comme des faits qui accompagnent inévitablement le travail industriel et agricole et dont l'entrepreneur doit être pécuniairement responsable. Les chefs d'industrie ont donc

été groupés par nature de professions, chaque profession (ou quelques professions analogues réunies) formant une association ou un syndicat séparé, faisant des versements administrant ses fonds, indemnisant les victimes des accidents, etc., sans être justiciable d'une autre autorité que de l'office des assurances.

Distinguons d'abord les associations professionnelles de l'industrie des associations de l'agriculture. Les premières, au nombre de 64, sont divisées par nature d'industrie, mines, usines à fer et acier, fabriques de textiles, tanneries, sucreries, céramique, papeteries, etc. En principe, une association embrasse tous les établissements d'une même profession en Allemagne, mais les très grandes industries, métaux, textiles, etc., se sont constituées en plusieurs associations (régionales) indépendantes.

Les 64 associations professionnelles de l'industrie sont divisées en 358 sections plus ou moins autonomes, dirigées par 2,733 membres de comités et 2,651 délégués et en outre des milliers "d'hommes de confiance" et 2,780 représentants des ouvriers. Les 64 associations embrassent 435,137 établissements et 5,409,218 assurés (dont 61,764 petits patrons). Le taux des cotisations et des indemnités étant en rapport avec le montant des salaires, il importe de constater que la somme officielle des salaires assurés est de 3,577,395,160 marks 04 pfennigs, soit 4 milliards 471,742,950 fr. 05. Le calcul est rigoureux et minutieux... mais pas exact, car on ne compte pas tous les salaires, on s'arrête à 2,500 francs, le chiffre réel est donc supérieur.

Ajoutons provisoirement que le nombre des pensions ou des "indemnisés" a été en 1895 de 33,728 nouveaux et de 140,124 provenant des années antérieures. Enfin, les dépenses se sont élevées à 49,288,267 M. et les recettes à 61,655,670 M. Voilà pour les associations industrielles.

Les 48 associations professionnelles agricoles, comme elles appartiennent toutes à la même profession, se divisent par régions territoriales ; ainsi, chaque province de Prusse ou de Bavière forme une association, et chacun des Etats plus petits, en entier, n'en forment qu'une. Ces 48 associations sont divisées en 556 sections dont les comités directeurs se composent de 3,622 membres et de 1,637 délégués, d'hommes de confiance et de 1,186 représentants des ouvriers. Le nombre des établissements (propriétés)

est de 4,813,572, le nombre des assurés de 12,279,515. Quant au montant des salaires, il n'est pas relevé, car les choses ne sont pas aussi compliquées dans l'agriculture que dans l'industrie. Dépenses totales 13,519,057, recettes 14,982,690 marks.

Nous avons donc trouvé jusqu'à présent un nombre d'assurés de 17,698,688 et un ensemble de dépenses de 62,802,325 M. (88.7 millions de francs) contre un total des recettes de 76,848,361 M. (96 millions de francs).

Mais ce n'est pas encore tout ! l'Etat, les provinces, les communes occupent également—en régie—des ouvriers, et ces patrons-là ne sont pas moins responsables que les autres, il faut donc ajouter aux chiffres ci-dessus :

Pour l'Etat, y compris les chemins de fer, 638,892 assurés, 3,134 accidents nouveaux, 14,592 anciens ; dépenses, 4,440,059 M. ;

Pour les provinces et les communes, 56,943 assurés, 213 accidents ou plutôt pensions nouvelles, 1,408 anciennes ; dépenses, 101,682 M.

(A suivre)

LE ZAPOTILLO

(De l'Echo Forestier.)

Le Zapotillo est un arbre fruitier très connu dans les terres chaudes du Mexique et dont les Indiens tirent un grand profit en exploitant son écorce, sa sève et ses fruits. Dans certaines de nos colonies cet arbre pourrait aisément s'acclimater et nos colons, en se livrant à la culture, auraient ainsi une nouvelle source de production ne demandant aucune longue étude préalable ni des soins coûteux.

En botanique, le zapotillo (dans les Antilles, sapotille) porte le nom de achzas zapota, il appartient à la famille des zapotacées. Il est indigène du Mexique et abonde dans les Etats de Tabasco, Chiapas, Cobama, Michoacan, on le trouve également au Nicaragua, aux Antilles et dans plusieurs contrées de l'Amérique du Sud, sa culture est très répandue dans les districts de Chaapan, Cuicatlan, Pochutla et dans les communes de Zanatepec, de l'Etat de Oaxaca, des Etats de Morelos, Tabasco, Michoacan et Vera Cruz.

Outre les fruits de l'arbre qui doivent être rangés parmi les plus savoureux de l'Amérique tropicale, on utilise également l'écorce, les graines et le suc concret spécial qui porte le nom de chicle.

L'écorce du zapotillo jouit de la